

SANTÉ VISUELLE 2030 : VOIR PLUS LOIN !

LA FILIÈRE OPTIQUE S'ENGAGE
AUPRÈS DE TOUS
LES FRANÇAIS



67 millions de Français
concernés par la santé visuelle

BIEN VOIR : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE ET DES BESOINS SOUS-ÉVALUÉS, DES RÉPONSES À COORDONNER

67 millions de Français concernés, **page 4**
à tous les âges de la vie

Penser une stratégie à long terme, **page 5**
de la prévention au traitement

S'appuyer sur une filière française d'excellence **page 6**
au service de la santé visuelle des Français

L'innovation, un levier pour améliorer le parcours **page 7**
de soins : prévention, dépistage, suivi, équipement

RÉPONDRE AUX BESOINS DE SOINS SUR TOUT LE TERRITOIRE, EN ASSOCIANT LES OPTICIENS AU DÉPISTAGE, AU TRAITEMENT ET AU SUIVI DES TROUBLES VISUELS

Développer une stratégie de santé visuelle, **page 8**
aux niveaux national et local

Mettre en place une stratégie de prévention, **page 9**
de suivi et de dépistage pour permettre l'accès de tous aux traitements innovants

Faciliter l'accès aux lunettes et aux lentilles de contact ... **page 10**

Encourager la coopération et la confiance **page 11**
entre ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens à travers la formation et des règles professionnelles

GARANTIR L'ACCÈS A UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ ET ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHAQUE PATIENT

Valoriser le rôle et les services de l'opticien **page 12**

Valoriser la diversité de l'offre et l'accès **page 13**
à l'innovation en matière d'équipements

Laisser le patient libre du choix de l'opticien **page 14**
et des équipements

LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DE L'OPTIQUE ... page 15

Publication : éditée par Conseil Interprofessionnel de l'Optique.
Adresse : 185, rue de Bercy 75012 PARIS
Directeurs de la publication : Henri Grasset et Stéphane Corfias, co-présidents du CIO
Réalisation graphique et infographies : Franck Maffre.
Illustration page 4/5 : rudall30/vectorstock.com
Dépôt légal : Mars 2022

Une filière mobilisée, pour une stratégie de santé visuelle à la hauteur du défi

De la petite enfance au grand âge, la vue est un sens précieux. Sollicitée à longueur de journée, **la vision joue un rôle essentiel dans notre quotidien**. L'apprentissage des enfants à l'école, l'insertion sociale, l'emploi, la sécurité routière, ou encore l'autonomie des aînés dépendent d'une bonne vue.

45 millions de Français portent une correction visuelle. Sur le plan mondial, on va passer de 2,2 à 3,4 milliards de personnes concernées par un problème de vision à horizon 2030 (selon l'OMS). Une tendance à laquelle la France n'échappera pas, du fait du vieillissement de la population et de l'évolution de nos modes de vie. Cela aura des impacts conséquents sur le quotidien de chacun d'entre nous.

Nous appelons les pouvoirs publics à mettre en œuvre un **plan de santé visuelle** qui mobilise de façon coordonnée l'ensemble des acteurs. La France a la chance d'avoir une filière reconnue comme l'une des meilleures au monde, avec à la fois une excellente école d'ophtalmologie, des opticiens qualifiés présents sur l'ensemble du territoire, et une industrie locale innovante.

Dans le cadre du CIO, différentes parties prenantes de la filière ont souhaité à travers ce document porter haut et fort les enjeux



Henri Grasset, co-président du CIO



Stéphane Corfias, co-président du CIO

de santé visuelle, mais aussi être force de proposition :

- pour une réorganisation du parcours de soins qui redonne toute sa place aux professionnels de santé que sont les opticiens afin de répondre aux besoins croissants de soins
- pour permettre à chacun d'accéder à des équipements optiques qui répondent à ses besoins.

Ce livre blanc porte une vision à horizon 2030, avec l'ambition que la France demeure un pays où chacun reçoive les soins et équipements dont il a besoin, quels que soient ses moyens et en s'appuyant sur un écosystème économique et industriel de proximité.

Cela passe par 13 initiatives et 34 mesures :

- un dépistage et un suivi obligatoires tout au long de la vie ;
- la revalorisation du rôle de l'opticien comme professionnel de santé visuelle ;
- une refonte de la formation initiale de l'opticien, promise à la profession depuis des années ;
- un système de prise en charge assurant la liberté de choix et la transparence pour le patient, qu'il s'agisse de son opticien, de son équipement et de son reste à charge.

■ ■ ■ BIEN VOIR :
 ■ ■ ■ UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE ET DES BESOINS SOUS-ÉVALUÉS, DES RÉPONSES À COORDONNER

S'appuyer sur une filière française d'excellence au service de la santé visuelle des Français

La demande croissante de soins visuels pose la question de l'optimisation du temps médical, dans un contexte d'insuffisance en nombre et en densité territoriale des ophtalmologistes qui ne devrait pas s'améliorer à court terme. Une prise en charge quotidienne des patients et un parcours de soins efficace nécessitent donc une coordination et une coopération optimales entre ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens – dits 3 « 0 » – appuyées sur les compétences complémentaires de chacun.

■ L'ophtalmologiste : un pilier du système à qui il faut libérer du temps médical

La France compte moins de 6 000 ophtalmologistes en 2021, dont 43% de plus de 60 ans¹⁰. Acteurs clés de la santé visuelle, du dépistage des troubles bénins au suivi et au traitement des maladies les plus graves, ils ne peuvent répondre seuls à la demande de soins. Les mesures prises pour augmenter leur nombre ne réduiront les manques au niveau national qu'à l'horizon de 10 ans, dans le meilleur des cas. Rien n'indique en outre que cela se traduise par une meilleure allocation géographique et résolve la problématique des déserts médicaux.

■ L'orthoptiste : professionnel de la rééducation visuelle

Ces dernières années, les orthoptistes ont vu leur champ de compétence élargi, en appui aux ophtalmologistes. S'ils constituent un relais compétent, ils ne suffiront pas seuls à répondre au problème d'accès aux soins, notamment à court terme : malgré une démographie jeune et dynamique, ils sont localisés dans les mêmes zones géographiques que les ophtalmologistes dont ils récupèrent la charge de travail excédentaire -

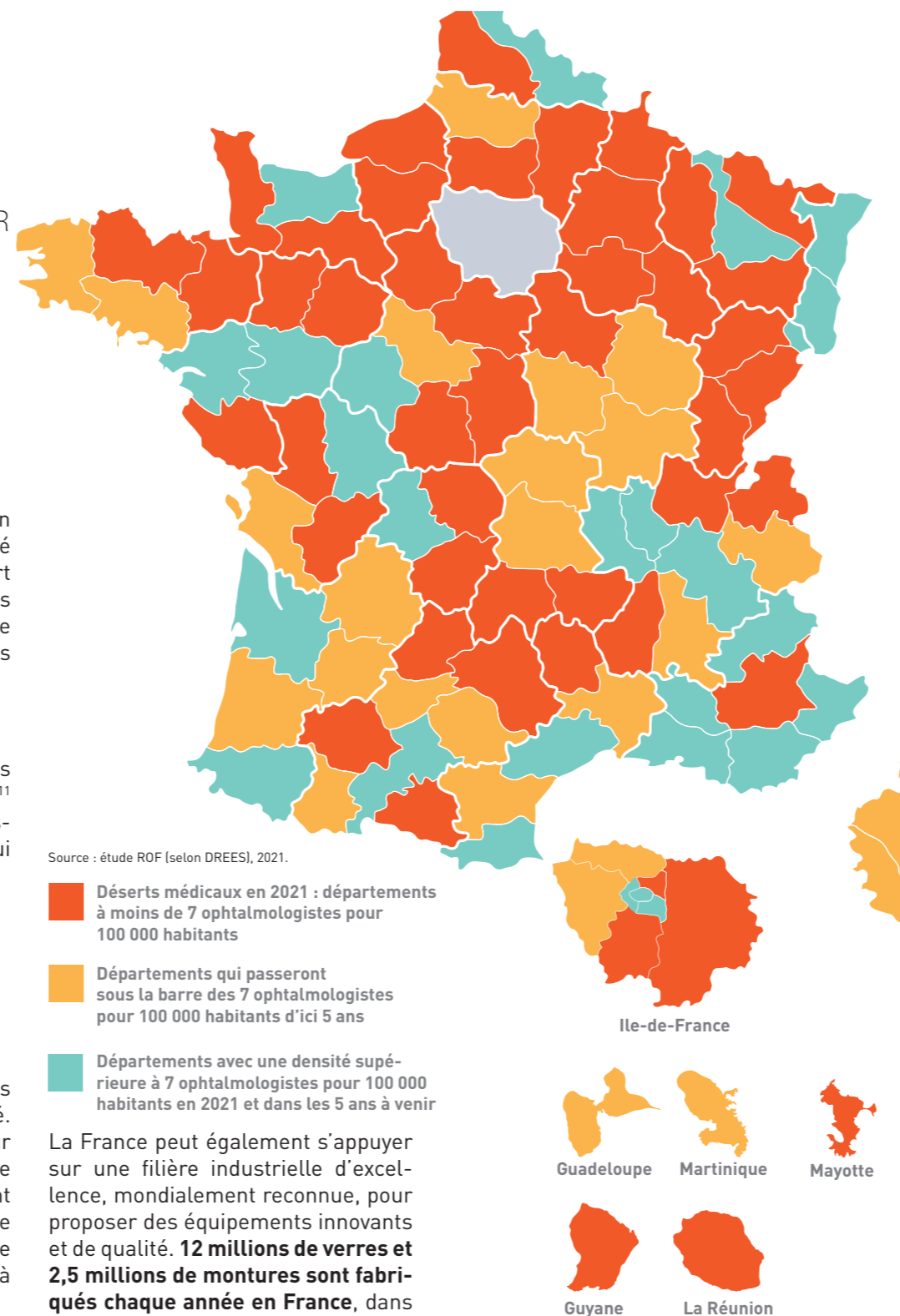
60% d'entre eux sont même salariés dans des cabinets d'ophtalmologie¹¹ -, ce qui risque de mettre la profession en tension dans les années qui viennent.

■ L'opticien : un professionnel de santé de premier recours de par son maillage territorial et ses compétences reconnues

Les 37 000 opticiens sont des professionnels de santé de proximité. Leur maillage territorial fin et leur expertise doivent être davantage utilisés : les services qu'ils peuvent rendre doivent être davantage valorisés. D'ailleurs l'évolution de leur formation initiale est déjà inscrite à l'ordre du jour.

■ Des acteurs complémentaires à associer au parcours de soins

Aux côtés des 3 « 0 », d'autres acteurs médicaux ou paramédicaux – médecins généralistes, infirmiers scolaires, médecine du travail – pourraient être mobilisés davantage, non comme une alternative mais comme un appui aux professionnels de la vision pour la prévention et le dépistage.



La France peut également s'appuyer sur une filière industrielle d'excellence, mondialement reconnue, pour proposer des équipements innovants et de qualité. **12 millions de verres et 2,5 millions de montures sont fabriqués chaque année en France**, dans une cinquantaine de sites de production à travers le territoire. Cette industrie emploie près de 10 000 personnes en France.

La coordination entre ces acteurs est clé car la satisfaction finale du patient est indissociable d'une triple performance : une prescription juste, une analyse des besoins et un ajustage précis, la délivrance d'un produit de qualité et adapté.

10- Étude ROF (selon données DREES), 2021.
 11- Chiffres DREES 2020.

L'innovation, un levier pour améliorer le parcours de soins : prévention, dépistage, suivi, équipement

■ Des innovations sur le diagnostic, pour une meilleure prise en charge des patients

Le développement de la **télesanté** peut contribuer de manière déterminante à l'accessibilité de tous à la santé visuelle et à l'amélioration du suivi des patients. Il en est de même pour les données de santé et les outils de l'intelligence artificielle, qui permettent désormais d'accompagner et d'anticiper les évolutions de la santé visuelle de chacun dans une logique de prise en charge individualisée.

Le développement de ces technologies ne peut se faire que dans **un cadre sécurisé pour le patient**. Par ailleurs, la technique et l'innovation ne restent que des outils au service de la santé visuelle. Elles ne peuvent se déployer que dans le cadre d'une véritable stratégie de santé publique, qui articule délégation de tâches, accès aux soins et accès à l'innovation.

■ Des innovations sur les équipements, pour un meilleur traitement

Leur simplicité apparente et leur transparence font oublier que les lunettes et les lentilles de contact sont des produits de santé qui rendent un service médical élevé. Ces technologies sont imperceptibles à l'œil nu, mais des écarts de quelques microns ont des répercussions importantes sur la vie des porteurs.

Il faut en moyenne 80 opérations, souvent manuelles, pour fabriquer une monture de qualité. La fabrication d'un verre, c'est plus de 35 étapes très complexes, jusqu'à 15 couches déposées d'une épaisseur inférieure à celle d'un cheveu. L'acuité visuelle ne fait pas tout : c'est la bonne combinaison « design-ma-

tériau-traitement » qui permet de proposer un verre véritablement individualisé, offrant au porteur un meilleur confort de vision et répondant spécifiquement à ses usages. Quant à la lentille – petit disque d'un centimètre carré posé sur la cornée – elle a des propriétés les plus méticuleuses possibles de celles de l'œil tout en offrant un grand confort, avec pour objectif de trouver la solution garantissant ce confort tout au long du port et une bonne vision.

L'œil est au cœur de nombreux progrès scientifiques ces dernières années, profitant des avancées de la chimie, de la microélectronique ou encore des neurosciences. Véritables concentrés de technologie, les lunettes et les lentilles voient leurs propriétés améliorées et leurs spectres d'efficacité élargis grâce aux investissements en R&D des industriels. Alors que la myopie s'annonce comme un défi majeur de santé visuelle, les innovations en matière de verres et de lentilles de contact permettent désormais de freiner son développement par le port d'un équipement adapté, prévenant ainsi le développement des pathologies associées.

Les fonctions non visuelles de l'œil intéressent également de plus en plus les scientifiques, mais nous ne sommes sur ces nouveaux champs qu'au tout début des recherches.

La filière visuelle : plus de 55 000 emplois au service des Français.

À l'échelle nationale, il y a 8,8 ophtalmologistes pour 100 000 habitants en 2021. On estime qu'il n'y en aura plus que 6,7 dans 5 ans.

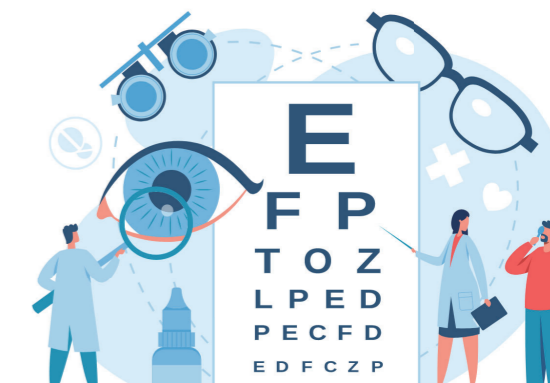
■ ■ ■ ■ ■
 ■ ■ ■ ■ ■
RÉPONDRE AUX BESOINS DE SOINS SUR TOUT LE TERRITOIRE,
 EN ASSOCIANT LES OPTICIENS AU DÉPISTAGE,
 AU TRAITEMENT ET AU SUIVI DES TROUBLES VISUELS

Développer une stratégie de santé visuelle, aux niveaux national et local

Malgré la mise en place du 100% santé, le principal frein à l'accès à des lunettes et/ou à des lentilles de contact demeure : la difficulté d'obtenir une prescription. Cela s'explique à la fois par l'**absence de stratégie de prévention et de dépistage**, et par les inégalités d'accès aux soins sur les territoires.

La question des déserts médicaux et de l'**inégalité d'accès aux soins** n'est pas un sujet spécifique à la santé visuelle. Elle se pose néanmoins de manière particulière car :

- le vieillissement de la population d'ophtalmologistes et l'augmentation des offres de soins (traitements DMLA, chirurgies, glaucomes, cataracte...) limitent le temps médical disponible pour le dépistage et la prescription de lunettes et de lentilles de contact ;
- la délégation de la prescription aux orthoptistes, dont la présence territoriale est la même que celle des ophtalmologistes, ne sera pas suffisante pour répondre à l'augmentation des besoins ;
- les opticiens, professionnels de la santé visuelle et de la vision présents sur l'ensemble du territoire, ont un champ d'intervention trop restrictif par rapport à leurs compétences.



Mettre en place une stratégie de prévention, de suivi et de dépistage pour permettre l'accès de tous aux traitements innovants

Malgré une recherche de pointe, des professionnels formés et une industrie reconnue au niveau mondial, il n'y a pas en France de vision d'ensemble des besoins de correction. En matière de dépistage comme de sensibilisation, il y a pourtant **4 périodes clés**: de la petite enfance à l'adolescence, où se traitent l'amblyopie et la myopie pour entrer dans l'âge adulte; la quarantaine pour la prise en charge de la presbytie ; puis la prévention des pathologies liées à l'âge.

Ce dépistage nécessite de mettre en place un **suiti obligatoire de la santé visuelle, qui s'appuie sur des campagnes nationales de prévention** et sur la mobilisation de tous. Il doit articuler des rendez-vous obligatoires chez l'ophtalmologiste à ces âges clés, et des examens délégués à l'orthoptiste ou à l'opticien dans l'intervalle. Ces examens délégués, au contenu défini (réfraction, tension, etc...), permettraient de distinguer ce qui relève de l'urgence médicale – et donc d'un renvoi vers l'ophtalmologiste – et ce qui peut faire l'objet d'un suivi courant. C'est la seule manière de garantir l'accès de tous à des soins et des équipements de qualité, dans des délais raisonnables et de manière égale sur l'ensemble du territoire.

Objectifs & Propositions

Définir une stratégie de santé visuelle assise sur une véritable évaluation des besoins

- Mettre en œuvre une stratégie nationale d'évaluation des besoins et de réponse coordonnée, en mobilisant les études épidémiologiques existantes
- Associer pour cela l'ensemble des acteurs de la santé visuelle pour une remontée efficace et coordonnée des données disponibles

Réduire de manière organisée les délais et les inégalités d'accès aux soins, en s'appuyant sur les opticiens

- Créer un dispositif de suivi annualisé, objectif et territorialisé des délais d'accès aux soins
- Encourager la coopération locale des ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens, pour permettre un suivi personnalisé des patients en s'appuyant sur l'espace santé

Objectifs & Propositions

Organiser au niveau national la prévention et le dépistage avec l'aide de l'ensemble des acteurs de santé

- Organiser des campagnes annuelles de sensibilisation et de dépistage (**pédiatre, PMI, médecine scolaire**), incluant les **opticiens** dans le dispositif
- Rendre obligatoire un examen de vue (par les **3 « 0 »**) à chaque entrée de cycle scolaire puis tous les trois ans à partir de 18 ans, en profitant notamment des passages ou renouvellements du permis de conduire
- Prévoir un parcours articulé sur une consultation obligatoire de l'**ophtalmologiste** à 3, 18, 42 et 62 ans, pour dépistage et non contre-indication, puis suivi courant intégrant les **opticiens** et **orthoptistes**

Repositionner l'opticien comme un expert de la vision pour permettre l'accès de tous à l'innovation

- Développer des protocoles de coopération sur le suivi des pathologies évolutives
- Favoriser la télésanté en magasin d'optique dans un cadre juridique sécurisé
- Maintenir et valoriser l'accès de tous à l'innovation visuelle et optique

Valoriser le rôle et les services de l'opticien

La perception des choses dépend souvent du regard que l'on porte sur elles. Ne regarder les opticiens que comme des « vendeurs de lunettes », c'est oublier – volontairement ou non – les services qu'ils peuvent déjà apporter et ceux qu'ils pourraient développer, en tant que **professionnels de santé de plus en plus qualifiés**.

Cette image réductrice a naturellement des conséquences négatives. Sur l'attractivité du métier d'abord, alors qu'il y a un vrai besoin de recrutement pour maintenir la présence des opticiens sur l'ensemble du territoire. Sur le recours aux équipements, surtout : il est illusoire de penser que c'est en orientant vers tel ou tel opticien, à travers des incitations financières, que l'on favorise l'accès aux équipements. Ce qu'il faut surtout, c'est **valoriser les compétences des opticiens et les services qu'ils proposent aux porteurs** : examen de vue, adaptation de la prescription le cas échéant, expertise-conseil sur les équipements optiques (verres, montures, lentilles) adaptés en fonction de sa correction, de sa morphologie, de son métier ou encore de son mode de vie ; prise de mesures, taillage et montage des verres dans les montures, ajustage, services après-vente, apprentissage à la manipulation et à la pose de lentilles de contact...

Objectifs & Propositions

Valoriser l'offre de service de l'opticien à travers un cadre juridique et financier clarifié

- Développer la valorisation de nouvelles prestations par l'opticien pour répondre à des besoins visuels aujourd'hui insuffisamment couverts, comme la basse vision, la prévention, le conseil en ergonomie visuelle en milieu professionnel et l'adaptation des lentilles de contact
- Garantir la liberté de proposition de l'équipement par l'opticien selon les besoins des porteurs dans un cadre réglementaire clair et sécurisé
- Réaliser un bilan des expérimentations actuellement menées, pouvant ouvrir le cas échéant sur une pratique encadrée à destination des publics fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap)
- Déplafonner la prestation d'adaptation dans le cadre de la valorisation des prestations

Communiquer sur les services et les facilités d'accès aux équipements

- Organiser des campagnes annuelles d'information sur la possibilité de renouvellement des ordonnances par l'opticien, et indiquer cette possibilité par une mention sur les ordonnances
- Autoriser les opticiens à communiquer sur leur capacité à faire des examens de vue et à procéder aux renouvellements

Valoriser la diversité de l'offre et l'accès à l'innovation en matière d'équipements

La filière française est reconnue comme une des meilleures au monde, tant dans

la recherche et l'innovation que dans la fabrication des équipements. Elle permet de proposer une gamme large et des produits de qualité, adaptés à tous les usages et à tous les besoins. Le maintien d'une filière industrielle optique de qualité est aussi un enjeu en termes d'emploi, de développement durable et de qualité de service : fabriquer à proximité réduit les flux, limite l'empreinte carbone et raccourcit les délais d'obtention des équipements. Avec plusieurs milliards de combinaisons possibles, l'optique est une industrie du sur-mesure. Le choix d'un verre, d'une monture, d'une lentille de contact prend en compte de nombreux facteurs, outre la correction, pour se rapprocher le plus possible d'une vision naturelle en toutes circonstances. Contre une logique « générique », le professionnel de santé qu'est l'opticien doit pouvoir proposer librement à chaque porteur les produits qui correspondent à des usages et des besoins forcément personnels.



Objectifs & Propositions

Favoriser l'innovation et développer une stratégie pour la filière française

- Prendre en compte l'impact industriel de toute politique relative à la santé visuelle
- Travailler au développement de clusters/pôles de compétitivité, associant les acteurs de la recherche, les professions de santé et les fabricants

Sensibiliser à l'innovation et aux gammes de produits pour un choix libre et éclairé

- Garantir que les besoins grandissants en santé visuelle soient mieux adressés par des prises en charge adaptées où les dernières innovations trouvent leur place
- Disposer d'un cadre réglementaire permettant aux professionnels de santé de disposer de toutes les informations dont ils ont besoin sur les innovations et les nouveaux produits, notamment à travers les formations assurées par les industriels, afin de garantir la bonne connaissance des produits et leur bon usage

Laisser le patient libre du choix de l'opticien et des équipements

Le coût final de l'équipement pour le client dépend de sa prise en charge, partagée dans le système français entre Assurance Maladie et Organismes d'Assurance Maladie Complémentaires (OCAM).

La prise en charge par la Sécurité sociale est minime, mais elle pose les bases du remboursement complémentaire. La liberté de choix des porteurs tend à se réduire ces dernières années, du fait de certaines réglementations (plafonnement des remboursements dans les contrats responsables, 100% santé...) et de certaines pratiques insuffisamment encadrées de la part d'acteurs OCAM. Le risque est de niveler par le bas l'offre de produits et de couper court à toute perspective d'innovation.

On constate une confusion croissante entre le rôle initial de financeur des complémentaires santé et leurs actions visant à s'immiscer dans le rôle des professionnels de santé à définir le traitement adapté aux besoins d'un patient. En orientant leurs assurés vers tel ou tel opticien ou vers tel ou tel équipement, à travers des « incitations » financières qui peuvent aller jusqu'au malus, de nombreux organismes complémentaires limitent la liberté de choix du patient **de s'orienter vers l'équipement le plus adapté à ses besoins**, avec le conseil de l'opticien. A son insu, l'assuré est ainsi privé de la transparence indispensable à la liberté de choix de son professionnel de santé, de son équipement et de son reste à charge.

Objectifs & Propositions

Garantir aux porteurs un choix libre et transparent de leur opticien, de leur équipement, et de leur reste à charge

- Garantir un même niveau de prise en charge par la Sécurité sociale, quel que soit le panier de soins (comme en audioprothèses)
- Prendre en compte les enjeux industriels dans la fixation des plafonds de remboursement des produits par la Sécurité sociale et les complémentaires santé afin de permettre l'accès à l'innovation
- Couvrir les populations et les besoins exclus du 100% Santé
- Renforcer la transparence auprès des assurés sur la réalité des remboursements

Le CIO est le conseil interprofessionnel de l'optique. Il a été créé en 2007, et regroupe l'ensemble des syndicats professionnels de l'industrie et de la distribution des équipements d'optiques en France.

Il a pour vocation d'identifier les enjeux majeurs de la santé visuelle des Français et représenter l'intérêt supérieur de la filière dans ses orientations stratégiques et normatives.

Le CIO est composé à ce jour de CASOPI (Centrales d'Achat au Service des Opticiens Indépendants), de la FNOF (Fédération Nationale des Opticiens de France), du ROF (Rassemblement des Opticiens de France), du SYNOM (Syndicat National des centres d'Optique Mutualistes) et du GIFO (Groupement des Industriels et Fabricants de l'Optique).



REMERCIEMENTS

Le CIO remercie l'ensemble des parties prenantes qui ont contribué à la rédaction de ce document : les membres du CIO mais également l'ASNAV

Le CIO tient également à remercier SILMO Paris, salon de réputation mondiale, au service de la filière française de la santé visuelle.

SANTÉ VISUELLE 2030 : VOIR PLUS LOIN

AXE N°1 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE SOINS SUR TOUT LE TERRITOIRE, EN ASSOCIANT LES OPTICIENS AU DÉPISTAGE, AU TRAITEMENT ET AU SUIVI DES TROUBLES VISUELS

- Définir une stratégie de santé visuelle assise sur une véritable évaluation des besoins
- Réduire de manière organisée les délais et les inégalités d'accès aux soins, en s'appuyant sur les opticiens
- Organiser au niveau national la prévention et le dépistage avec l'aide de l'ensemble des acteurs de santé
- Repositionner l'opticien comme un expert de la vision pour permettre l'accès de tous à l'innovation
- Faciliter l'obtention et l'usage des ordonnances pour les lunettes
- Favoriser le recours aux lentilles de contact en simplifiant le parcours patient
- Encourager la coopération et la confiance entre ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens à travers la formation et des règles professionnelles

AXE N°2 : GARANTIR L'ACCÈS À UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ ET ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHAQUE PATIENT

- Valoriser l'offre de service de l'opticien à travers un cadre juridique et financier clarifié
- Communiquer sur les services et les facilités d'accès aux équipements
- Valoriser la diversité de l'offre et l'accès à l'innovation en matière d'équipements
- Garantir aux porteurs un choix libre et transparent de leur opticien, de leur équipement, et de leur reste à charge

CONSEIL
INTERPROFESSIONNEL
DE L'OPTIQUE
185, RUE DE BERCY
75012 PARIS